

Une crise sous la crise ou l'impossible compétitivité : quarante ans d'industrialisation en Côte d'Ivoire

Jean-Marie Chevassu *

Après les graves événements de Côte d'Ivoire, il faut se placer dans une perspective historique pour tenter de comprendre ce qui a pu entraîner ce pays phare d'Afrique dans une telle situation de crise. Car, en 1998-1999, au terme de quatre décennies d'indépendance, il était parvenu à un niveau de développement le faisant apparaître comme le moteur économique potentiel de l'Afrique de l'Ouest. Ce sont les problèmes rencontrés pour créer un vaste tissu industriel moderne, compétitif et créateur d'emplois qui sont en grande partie responsables de la situation de crise actuelle en Côte d'Ivoire, en raison de la difficulté de ce pays à créer un processus concurrentiel d'industrialisation.

Si, ces dernières années, la Côte d'Ivoire avait pu faire à nouveau figure d'eldorado en Afrique, c'est en grande partie grâce à la stratégie de développement initiée dès l'indépendance par le président Félix Houphouët-Boigny. Il faut rappeler qu'au lendemain de son indépendance, la Côte d'Ivoire ne comptait qu'environ 3,5 millions d'habitants et n'avait pas de bourgeoisie entreprenante, ni de forte tradition artisanale, ni un bon niveau d'éducation, contrairement à certains des pays voisins. Ne disposant alors ni des capitaux, ni des hommes, ni des technologies nécessaires à la création et au bon fonctionnement d'une économie moderne, le président Houphouët-Boigny a choisi un degré d'ouverture vers l'extérieur qui fut considéré comme le plus élevé d'Afrique. L'objectif était de constituer un modèle de développement économique de type capitaliste, par opposition aux modèles socialo-marxistes de la majorité des Etats de la région. Une politique libérale, de stabilité politique et axée en priorité sur le secteur industriel devait permettre de s'insérer au mieux dans le système capitaliste mondial grâce au secteur privé étranger, dans une première phase tout au moins.

Le secteur agricole n'en était pas moins important aux yeux du planificateur du fait que le secteur primaire représentait 43 % du PIB, qu'il occupait les trois quarts de la population active, et qu'il était indispensable pour financer l'industrialisation et les investissements de base avec 80 % de la valeur des exportations totales pour le couple café-cacao. Mais il devait surtout servir comme moyen de financement des infrastructures et du secteur productif.

La place privilégiée faite à l'industrie par les différents plans de développement traduit simplement le fait que celle-ci a toujours été considérée par de nombreux économistes comme étant le secteur moteur du développement économique d'un pays, à cause de l'importance de ses effets d'entraînement sectoriel amont et aval, de sa valeur ajoutée relativement élevée, de son rôle dans la formation des hommes et dans la diffusion des innovations à l'ensemble de l'économie, de la moindre fluctuation des prix industriels par rapport aux prix des produits primaires, etc. Depuis une vingtaine d'années, la théorie moderne a mis l'accent sur le rôle croissant des services aux entreprises, mais sans remettre en cause le lien privilégié de ces derniers avec le poids du tissu industriel existant.

On peut donc se demander pourquoi en Côte d'Ivoire, malgré des choix initiaux favorables à l'industrialisation et à une ouverture aux capitaux extérieurs la plus forte en Afrique, le secteur manufacturier n'a jamais réussi à dépasser 20 % du PIB, dont 16 % pour le secteur industriel moderne.

● 1960-1979 : une stratégie pour une croissance industrielle forte

Les deux premières décennies de l'indépendance ont eu pour principal objectif une croissance industrielle forte. La période se caractérise par deux phases :
– jusqu'en 1975, l'industrialisation repose sur les étrangers, principalement français ;
– à la fin des années 1970, le relais est pris par la création d'entreprises industrielles publiques.

Le démarrage du processus d'industrialisation par ouverture extérieure a été surtout le fait des Français

En 1960, le secteur manufacturier ivoirien était en retard par rapport à certains pays voisins. L'industrie manufacturière, secteurs moderne et artisanal confondus, ne représentait que 9,7 % du produit intérieur brut (PIB). La volonté du président de la Côte d'Ivoire de faire de son pays le modèle de développement de l'Afrique a joué aussi un rôle très important. On comprend donc que le rythme de croissance retenu par le planificateur sur la période 1960-1970 pour ce secteur ait été extrêmement élevé, avec un taux de 18 % par an. Les pays voisins ont eu des objectifs moins ambitieux, surtout si l'on tient compte des potentialités non exploitées de pays tels que le Ghana et le Cameroun, dont les premiers plans de développement ont retenu un taux de l'ordre de 10 % l'an.

Par ailleurs, au moment de l'indépendance, l'influence française était déjà considérable. Ainsi, des études effectuées au cours des années 1970 (1) sur le système industriel ivoirien montrent que les capitaux français étaient majoritaires dans tous les secteurs industriels à l'exception de ceux du papier et de l'imprimerie. Les Ivoiriens, public et privé confondus, ne réalisaient en 1961 que 1,4 % du chiffre d'affaires indus-

(1) Cf. principalement celles de J. Chevassu et A. Valette :

– *Les industriels de la Côte d'Ivoire : qui et pourquoi ?*, coll. « Sciences humaines », série Etudes industrielles, n° 13, Orstom, Abidjan, 1975.

– *Les revenus distribués par les activités industrielles en Côte d'Ivoire*, coll. « Sciences humaines », série Etudes industrielles, n° 14, Orstom, Abidjan, 1975.

– « Les modalités de la croissance industrielle de la Côte d'Ivoire », *Cahiers Orstom*, série Sciences humaines, vol. XIV, n° 1, 1977, p. 27-57.

triel, et les étrangers non français 6,6 %. Les entreprises à majorité du capital social français représentaient 92 % du chiffre d'affaires, 90,6 % des investissements, 94,1 % de la valeur ajoutée et 93,8 % des effectifs, dont 97,5 % des effectifs expatriés.

Aussi, compte tenu des conditions de démarrage et des options de base de la politique ivoirienne, il ne faut pas s'étonner si les *Perspectives décennales*, qui tracent les orientations de la première décennie de l'indépendance, soient parfaitement explicites au sujet des relations avec les étrangers : « Les capitaux et les travailleurs étrangers jouent un rôle important dans le développement du secteur moderne en Côte d'Ivoire. Les profits et les salaires gagnés dans ce pays sont naturellement partiellement réexportés. L'effort du gouvernement doit tendre à fixer les hommes et les capitaux et à les attirer vers la Côte d'Ivoire, puisqu'ils sont nécessaires, pour de longues années encore, au développement du pays » (2). On n'oubliait pas la recherche de l'indépendance nationale comme ultime objectif, on espérait que la décolonisation changerait les conditions de l'échange international en permettant aux nouveaux Etats d'exercer un pouvoir de contrôle et d'orientation sur l'origine et la destination des flux monétaires, humains et de marchandises engendrés par les relations internationales, qui permettraient d'obtenir de plus grands effets induits locaux que sous la période coloniale.

C'est donc tout naturellement que les ressortissants de l'ancien pays colonisateur ont investi massivement dans le secteur industriel ivoirien, qui présentait de nombreux atouts par rapport aux autres pays africains et qui, d'après les *Perspectives décennales*, conditionnait « l'essor économique du pays » : il recueillait 33 % des investissements programmés par le gouvernement.

Les résultats de la politique d'ouverture extérieure sont remarquables, mais montrent leurs limites

La stratégie ivoirienne de large ouverture aux capitaux étrangers a permis à la production et aux investissements industriels de croître (respectivement de 22 % et 23 % par an au cours de la période 1961 à 1971); ce qui est exceptionnel, avec pour conséquence une progressive modification de la répartition du capital social. C'est ainsi que, d'après les mêmes études, les entreprises à capitaux français avaient, dès 1971, perdu de leur importance en valeur relative tout en ayant augmenté en valeur absolue. Toutefois, elles représentaient encore 71,7 % du chiffre d'affaires, 63,6 % des investissements, 76,3 % de la valeur ajoutée, 75,3 % des effectifs, dont 75,8 % des effectifs expatriés de l'ensemble du secteur industriel.

La politique ivoirienne d'appel aux investisseurs étrangers avait pour corollaire un effectif élevé de personnel expatrié : 4,7 % du total dans l'industrie en 1971 (90 % du personnel de direction, 86 % des cadres et 49 % des agents de maîtrise), aux salaires très élevés (37,1 % du total des salaires de l'industrie) et d'employés africains non ivoiriens (38 % dont 50 % des manœuvres de l'industrie). Ce surcoût salarial élevé par rapport aux pays asiatiques, par exemple, constituait un frein à la création d'entreprises de main-d'œuvre pour l'exportation.

Pour réduire cette dépendance extérieure, l'Etat affecta des ressources très importantes pour l'éducation et la formation. Malheureusement, comme partout en Afrique francophone, les étudiants furent plus attirés par les disciplines littéraires que scientifiques : ainsi, en 1979, les sciences ne représentaient que 17 % des effectifs universitaires, ce qui constituait un grave handicap pour un pays ayant choisi un modèle de développement correspondant à une économie qui se voulait « moderne, diversifiée, inté-

grée et auto-entretenu ». Ce n'est donc pas avec les jeunes diplômés de l'université, qui étaient surtout formés pour occuper des postes de l'administration, dont le nombre des créations augmentait rapidement, que l'on pouvait espérer attirer les jeunes vers les emplois du secteur privé. Outre la sécurité d'emploi, ils étaient bien rémunérés et espéraient accéder rapidement à des postes de responsabilité au sein des secteurs public et parapublic, avec tous les avantages que leur faisait miroiter le Parti démocratique de la Côte d'Ivoire (PDCI). On pouvait donc difficilement espérer atteindre les objectifs ambitieux du gouvernement, ni pouvoir se passer rapidement de la dépendance vis-à-vis des étrangers. Parce qu'elles avaient les moyens humains et financiers de leur donner des formations complémentaires, ce sont les entreprises multinationales qui ont été les premières à faire de gros efforts de recrutement de cadres nationaux. Mais, pour attirer les jeunes sans expérience, plus intéressés par le pouvoir que par la technique et les dures contraintes d'horaires et de travail en usine, les entreprises multinationales devaient leur garantir des salaires relativement élevés, ce qui ne contribuait guère à contrebalancer leur faible productivité, tout au moins au cours de la phase de formation et d'apprentissage.

Il faut dire aussi que, à partir du milieu des années 1970, le marché intérieur des produits de consommation industriels des ménages commençait à être saturé, à cause de la faiblesse du pouvoir d'achat d'une population de 6 millions d'habitants, dont le PIB par tête n'excédait pas 300 dollars américains. Pour pallier ce handicap d'un marché intérieur étroit, l'Etat aurait peut-être pu chercher à s'allier aux entreprises étrangères pour tenter de créer une économie industrielle compétitive à l'exportation, en menant une politique d'appui efficace au secteur privé. Mais, au lieu de cela, l'Etat va se transformer en entrepreneur de plus en plus envahissant, ce qui constituera progressivement un frein au développement du secteur privé, sous contrôle ivoirien ou étranger. Il faut dire que, pour réussir une stratégie industrielle d'exportation, la Côte d'Ivoire aurait été contrainte à cette époque de faire une confiance quasi totale à des Européens, surtout des Français, contrairement à l'Asie du Sud-Est qui a pu bénéficier de la diaspora asiatique, d'origine japonaise, en particulier, pour assurer son démarrage industriel.

La stratégie de création d'entreprises publiques de valorisation des matières premières, relais de la relance industrielle à partir du milieu des années 1970

La stratégie ivoirienne, qui au départ reposait censément sur le secteur privé, devint de plus en plus orientée vers la création d'un vaste secteur public, principalement dans les industries de valorisation des matières premières (VMP).

A cette époque, la Côte d'Ivoire bénéficiait d'une bonne image internationale auprès des bailleurs de fonds, qui cherchaient à recycler les pétrodollars, et auprès des sociétés multinationales, envers qui elle avait toujours respecté ses engagements. Les relations privilégiées, qui s'apparentaient à une « chasse gardée », qu'elle avait nouées avec les responsables politiques français et avec ses hommes d'affaires lui permettaient d'avoir un appui très puissant pour obtenir des financements extérieurs, parfois bien au-delà de ce que les seuls critères de bonne gestion lui auraient permis d'espérer. Il faut dire, à son avantage, qu'elle avait fait preuve d'une ouverture extérieure et d'une stabilité politique exceptionnelles en Afrique. A titre indicatif, l'étude déjà citée sur *Les industriels de la Côte d'Ivoire : qui et pourquoi ?* a fait « clairement apparaître » le rôle capital de deux données de la situation ivoirienne : d'une part, les circonstances politiques favorables aux investissements étrangers grâce à un régime remarqué pour sa volonté d'ouverture (libéralisme et code des investissements), d'autre part, l'attrait de la forte croissance de l'économie ivoirienne, doublée de la réputation de dynamisme de sa capitale-port, alors que le coût de la main-d'œuvre faisait partie des facteurs les moins évoqués par les industriels

(2) *Perspectives décennales de développement économique, social et culturel 1960-1970*, ministère du Plan, République de Côte d'Ivoire, 1962, p. 13.

parmi les avantages de la Côte d'Ivoire, marque d'un désavantage relatif du facteur travail dans ce pays. Par ailleurs, la Côte d'Ivoire bénéficiait d'une expertise étrangère très étoffée pour élaborer et présenter des études de faisabilité de projets fiables auprès des bailleurs de fonds.

Enfin, en 1975 et 1977, elle voit les cours de ses deux principaux produits d'exportation, le café, dont le prix est multiplié par sept entre juin 1975 et juin 1977, et le cacao, dont le prix est multiplié par quatre entre septembre 1975 et septembre 1977, atteindre des sommets historiques, conséquence des gelées brésiliennes, de la sécheresse en Colombie, de la guerre en Angola, de la stagnation des productions des concurrents africains, qui voulaient compter sur leurs « ressources propres », et des pays asiatiques qui démarraient leur industrialisation.

C'est ainsi que la Côte d'Ivoire, profitant de cette embellie financière, s'est orientée vers des projets étatiques d'ambition mondiale dans le domaine des industries agroalimentaires et du textile plutôt que de suivre le modèle asiatique des industries de main-d'œuvre pour l'exportation.

En faisant le choix de créer des industries très intensives en capital, avec une production dépendant de l'évolution des cours et de la demande du marché extérieur, le gouvernement ivoirien avait conscience de prendre de gros risques. Mais avait-il d'autres choix ? D'une part, les Ivoiriens privés étaient encore trop peu impliqués dans le secteur moderne pour avoir les compétences techniques et les capacités financières permettant d'y investir fortement. D'autre part, les entreprises françaises n'avaient pas la taille suffisante pour effectuer ces lourds investissements et se montraient sceptiques sur la rentabilité future de ce type de projets et, en outre, elles commençaient à être réticentes vis-à-vis de la politique de plus en plus interventionniste de l'Etat (discours sur l'« ivoirisation » du capital et de la main-d'œuvre, interventionnisme croissant de l'Etat au niveau de la législation et de la réglementation) (3). Par ailleurs, elles considéraient que la main-d'œuvre locale n'était pas compétitive vis-à-vis de sa concurrente asiatique, il était trop dangereux de se lancer dans des industries de main-d'œuvre pour l'exportation. Elles savaient que, dans l'industrie, les Asiatiques étaient plus performants et plus dociles, tout en acceptant des salaires plus bas qu'en Afrique. Enfin, certains étrangers non français étaient prêts à venir concurrencer les Français, mais dans des limites relativement modestes à cause de la différence de langue, du manque de connaissance du pays et d'appuis locaux, ainsi que d'une entente plus ou moins implicite entre les différentes nationalités pour ne pas trop perturber les « chasses gardées » africaines. L'Etat ivoirien fut donc contraint de se substituer de manière croissante aux investisseurs étrangers défaillants, ce qui se traduit dès la fin des années 1970 par une réduction de la présence française dans les investissements industriels et une forte augmentation de la part de l'Etat ivoirien.

Un autre facteur a favorisé ce rôle entrepreneurial de l'Etat ivoirien, c'est son incapacité, partagée d'ailleurs par tous les pays africains, à créer un vaste tissu de petites et moyennes entreprises (PME) dynamiques et compétitives à l'exportation, contrairement à tous les pays ayant réussi leur industrialisation.

C'est pour toutes ces raisons que de vastes complexes intégrés furent relancés dans le secteur agroalimentaire avec le développement de la Sodepalm et de Palmindustrie pour la production et la transformation de l'huile de palme, de la Soderiz pour la riziculture, et surtout avec le lancement de l'ambitieux programme de création de dix complexes sucriers, dont six furent créés et quatre ont survécu à ce jour, avec les exportations pour principal objectif de la production.

Cette nouvelle politique industrielle s'est poursuivie également dans le secteur textile, avec les trois complexes géants de filature-tissage devant produire 9 000 à 12 000 tonnes par an de tissu. Ceux d'UTEXI à Dimbokro (en 1975) et de COTIVO à Agboville (en 1976) ont pour but de valoriser le coton-fibre ivoirien en vue d'exporter les trois quarts de leur production. Le troisième gros complexe résulte de l'extension de l'usine de filature-tissage, impression et confection de Gonfreville à Bouaké. C'est la plus ancienne société coloniale du secteur industriel (1921), dont le capital social est devenu progressivement à majorité ivoirien. Elle permettra à l'industrie textile ivoirienne d'accéder au marché mondial, principalement européen. De même, dans l'agro-industrie, le développement du groupe Sodepalm/Palmindustrie ne doit pas être dissocié de l'extension et de la modernisation du groupe français Blohorn, gros consommateur d'huile de palme. Enfin, dans le domaine de la transformation du chocolat, dont la Côte d'Ivoire est le premier producteur mondial, la première société de traitement du cacao, la SACO, a été créée par la société française Barry. En ce sens, les Français ont joué à la fois un rôle pilote de catalyseur et de champ d'expérimentation pour les nouvelles technologies industrielles, en plus de leur rôle important pour les débouchés des matières premières locales, mais aussi dans la formation et l'apprentissage. En étant la principale vitrine industrielle de la Côte d'Ivoire, ils ont servi de faire-valoir dans les négociations ultérieures avec les firmes multinationales et les bailleurs de fonds qui seront sollicités par l'Etat ivoirien pour le financement de tous ses « mammoths » et futurs « éléphants blancs ».

On peut, aussi, penser que cette fièvre de l'investissement public permettait de satisfaire « l'appétit » des cadres du régime « en circuit fermé », puisque la confusion complète entre le parti, l'Etat et l'économie évitait d'avoir à trop solliciter le privé, avec les risques que cela comporte, tout en fournissant les moyens de faire rentrer dans le système la majeure partie des récalcitrants.

On en est ainsi arrivé à ce que, fin 1977, le Contrôle d'Etat dénombre 254 entreprises publiques. A cette époque, les sociétés détenues majoritairement par l'Etat, tous secteurs confondus, réalisaient environ 70 % des investissements du secteur moderne, dont plus de 50 % dans le secteur industriel. Si l'Etat était intervenu de manière aussi considérable, en contradiction apparente avec sa politique officielle libérale, c'est avec l'espoir que l'augmentation de la capacité productive, qui devait en découler, aurait pour conséquence d'améliorer la rentabilité des investissements privés et serait relayée progressivement par le secteur privé ivoirien à qui l'Etat devait rétrocéder ses investissements arrivés à maturité.

Cependant, en cherchant à calquer le plus rapidement possible les structures industrielles de la Côte d'Ivoire sur celles des pays industrialisés, on prenait le risque de rompre le processus jusqu'ici relativement harmonieux et équilibré, compte tenu des conditions économiques, politiques et sociales internes et externes de ce pays. Ceci d'autant plus que les cours favorables des matières premières agricoles avaient de fortes chances de ne pas se maintenir à ces niveaux historiquement élevés. Il faut dire, à la décharge du gouvernement ivoirien, que le succès de sa politique agricole et industrielle depuis l'indépendance avait créé un dynamisme économique et une capacité de diversification tels que l'optimisme était de rigueur dans tous les services publics, avec comme leitmotiv : « Profitons au maximum de la conjoncture pour emprunter, on verra ultérieurement pour rembourser. »

Dans un premier temps, le résultat de cette stratégie a été de permettre à la Côte d'Ivoire de poursuivre la croissance exceptionnellement forte de 1960 à 1978, avec un taux de croissance annuel moyen du PIB de 7,8 % (en prix base 1985) en volume, soit de 4 % par tête et par an.

(3) A titre indicatif, la Commission d'ivoirisation prévoyait de faire passer pour l'ensemble du secteur privé le nombre des cadres ivoiriens de 1 000 à 2 000, tandis que celui des cadres expatriés tomberait de 2 400 à 1 200.

La stratégie d'industrialisation à dominante étatique et crise économique à partir de la fin des années 1970

L'industrialisation à forte composante étatique a contribué à la crise des années 1980 à 1993. Après la longue période euphorique qu'elle venait de traverser, l'économie ivoirienne allait connaître en effet une période difficile d'une quinzaine d'années : de 1979 à 1993, cette épreuve est marquée par une quasi-stagnation de son PIB en prix constants, ce qui signifie une baisse de l'ordre de 2,8 % de son PIB par tête. Parmi les causes de cette récession, le manque de compétitivité des industries de valorisation des matières premières (VMP) allait contribuer à amplifier les effets de cette crise.

La stratégie d'industrialisation par les investissements étatiques a contribué à réduire la compétitivité industrielle entre 1978 et 1984

L'industrialisation par des entreprises étatiques a, tout d'abord, contribué à faire baisser la productivité du secteur industriel. L'analyse de différentes sources, en particulier celles de la comptabilité nationale, et de différents documents du ministère de l'Economie, des Finances et du Plan (4) permet de reconstituer l'évolution des principales variables du secteur industriel moderne.

On constate que, de 1978 à 1984, le capital social est passé de 92 à 333 milliards de francs. On peut estimer, avec une marge d'erreur raisonnable, qu'en 1978 les Français détenaient encore 34 % du total du capital social et qu'ils commençaient déjà à être en minorité par rapport aux Ivoiriens, qui possédaient 44 % du total, dont 32 % pour l'Etat et 12 % pour les privés. En 1983, ils furent largement dépassés par les Ivoiriens, puisque l'Etat détenait alors environ 71 % du total (dont 86 % dans l'agroalimentaire) et le privé ivoirien 8 %. La répartition pour les autres nationalités n'est pas précisée, mais les 80 % détenus par les Ivoiriens montrent que la place des étrangers avait considérablement diminué. Les investissements bruts cumulés étaient passés de 229 milliards à 910 milliards de francs CFA (FCFA), soit une multiplication par quatre en prix courants, et par 2,5 en prix constants, malgré la période d'austérité qui venait d'être traversée. Cette croissance est imputable aux lourds investissements publics engagés au cours de la période d'euphorie de 1975-1980, et dont certains ont donné lieu à des augmentations ultérieures de capital malgré la crise. Le chiffre d'affaires (CA) est passé de 428 à 928 milliards de FCFA en prix courants (587 en prix constants). Il a été multiplié par 2,1 en prix courants, mais seulement par 1,4 en termes réels et pour une population multipliée par 1,25. Cette croissance est pratiquement moitié moindre que celle des investissements, ce qui montre bien la faible productivité du secteur industriel, à court terme tout au moins. La valeur ajoutée (VA) aux prix courants passait de 183 à 273 milliards de FCFA, soit une croissance nettement moins élevée que celle du chiffre d'affaires, ce qui faisait tomber le ratio VA/CA de 43 % en 1977 à seulement 29 % en 1984 (48 % en 1961). Cela signifie que, d'une situation de départ où la rémunération des facteurs de production égalait à peu près les consommations intermédiaires, l'on est arrivé à un déséquilibre croissant en faveur des achats de biens et services, ce qui réduit d'autant les effets directs induits de

l'industrie. Enfin, le nombre de travailleurs employés par l'industrie passait de 60 300 à 84 000. Le nombre de salariés n'avait été multiplié que par 1,4, alors que les investissements l'avaient été par quatre, ce qui traduit le caractère très capitalistique des grandes entreprises publiques et le manque de relais des petites et moyennes industries (PMI). On notera par ailleurs que, malgré la forte augmentation du poids des capitaux ivoiriens, qui aurait dû se traduire dans la mise en œuvre effective du « plan d'ivoirisation » du personnel voulu par le gouvernement, la part des Ivoiriens est passée de 57,5 % en 1971 à 66,5 % en 1984, ce qui ne montre pas un bouleversement des comportements. On ne peut donc pas parler d'hésitations, de craintes injustifiées et d'idées préconçues de la part des chefs d'entreprise étrangers envers l'ivoirisation, mais plutôt d'un refus de la part des Ivoiriens de travailler dans un secteur et à certains postes qui sont jugés trop contraignants et difficiles par leurs conditions de travail par rapport à d'autres activités où les Ivoiriens espéraient pouvoir se faire embaucher, l'administration en particulier. Il faut souligner que, dans l'industrie ivoirienne, 80 % des postes concernent les manœuvres (43 %) et les ouvriers (40 %), ceux où l'on trouve la plus forte proportion d'Africains non ivoiriens. Ce n'est donc pas seulement dans l'agriculture que la Côte d'Ivoire avait la chance d'avoir une main-d'œuvre africaine immigrée abondante, docile et appliquée. Le secteur industriel en a également bénéficié.

Ainsi, on peut dire que le fait d'avoir choisi de s'orienter de manière maximale vers des industries de valorisation des matières premières n'a pas contribué à créer les conditions d'une économie compétitive. Si les investissements publics, par leurs effets multiplicateurs et euphorisants sur la demande, ont entraîné une forte croissance de la demande intérieure, de l'ordre de 6,6 % par an de 1977 à 1980, ils ont aussi eu pour conséquence une forte baisse du taux de couverture des exportations par les importations : ce taux, passant de 123,1 % à 105,1 %, montra la perte de compétitivité de l'économie ivoirienne. En outre, alors que les recettes fiscales permettaient de couvrir 133 % des dépenses de fonctionnement et d'équipement de l'Etat en 1977, elles n'en représentaient plus que 76 % en 1980. Cette stratégie d'investissements publics, accompagnée de la poursuite de la baisse des matières premières agricoles, fut à l'origine d'une grave crise économique et financière qui va imposer à la Côte d'Ivoire une cure d'austérité jusqu'à aujourd'hui.

Cette stratégie n'aurait pas eu des conséquences aussi graves sur la situation économique de la Côte d'Ivoire si la gestion de ces entreprises publiques avait respecté les systèmes de contrôle qui étaient prévus pour garantir la régularité et le bien-fondé de leurs décisions. Mais, comme l'a démontré Bernard Contamin, « la particularité de la Côte d'Ivoire a été de laisser, dans le cadre défini par l'Etat, une très grande liberté de gestion aux entreprises tant privées que publiques » (5). Les responsables d'entreprise sont restés très autonomes, ce qui leur a permis de réaliser des investissements publics ne répondant pas aux critères traditionnels d'investissements rationnels. « C'est ainsi notamment que des sociétés d'Etat ont pu contracter d'importants emprunts directement auprès des bailleurs de fonds extérieurs, pratique qui a compté dans l'alourdissement de la dette publique durant la seconde moitié des années 1970 » (6). Les effets néfastes de cet interventionnisme galopant, que l'on peut qualifier de laxiste, ont été amplifiés par le fait qu'il s'est « auto-entretenu par la constitution d'espaces d'influence et d'enrichissement étroitement intégrés au jeu politique ».

La situation politique ayant continué à se dégrader au cours des années 1980, la Côte d'Ivoire, sous la contrainte des bailleurs de fonds, a commencé à liquider certaines entreprises trop déficitaires. Cette politique a été très mal perçue par les Ivoiriens qui y ont vu une perte de leur patrimoine national, et d'autant plus qu'ils ont eu

(5) Cf. Bernard Contamin et Harris Memel-Foté (éds), « Entreprises publiques et désengagement de l'Etat en Côte d'Ivoire », in : *Le modèle ivoirien en questions : crises, ajustements, recompositions*, coédition Orstom/Karthala, Paris, 1997.

(6) *Ibid.*, p. 95.

(4) Notamment *La Côte d'Ivoire en chiffres*, éditions 1979-1980 et 1986-1987, ministère de l'Economie et des Finances, Inter-Afrique presse, Abidjan.

le sentiment que ce patrimoine était « bradé » aux étrangers, surtout aux Français, qui en ont effectivement été les principaux bénéficiaires. Il faut dire que la Côte d'Ivoire n'est pas la seule à avoir été contrainte de lâcher son « pouvoir d'actionnaire », puisque la France, championne dans le domaine des entreprises publiques dans les années 1980, a été obligée de faire de même (7). Comme le reconnaît un ancien dirigeant de l'un de ces groupes privatisés : « Si l'Etat reste à 100 % dans une entreprise, il devient incorrigible. Il a besoin de la sanction du marché pour ne pas abuser de sa position dominante. En effet, dans un passé récent, l'Etat français a fait la preuve de son incapacité à gérer des entreprises. Il a toujours aimé tout mélanger : son rôle d'actionnaire, ses grands desseins industriels, ses impératifs budgétaires, sa cuisine politique, ses jeux d'influence... Le plus souvent au mépris des entreprises » (8). On pourrait en dire de même pour la gestion des entreprises publiques en Afrique, mais à la différence de la France, où les nationaux ont été les principaux bénéficiaires des privatisations, en Côte d'Ivoire, ce sont les étrangers qui en ont racheté la plus grande part.

L'analyse des bilans des entreprises industrielles en 1995 montre une diminution de la productivité depuis 1977

L'analyse de l'évolution des principales variables industrielles au cours de la période de 1978 à 1995 permet de montrer que les entreprises à majorité de capital social européen ont généralement de meilleurs ratios de gestion que les autres entreprises (9). Pour l'année 1995, on dispose de renseignements sur 271 entreprises de l'agroalimentaire, de la mécanique-électronique, de la chimie-parachimie et du textile. La valeur ajoutée réalisée par cet échantillon d'entreprises s'élevait à 378 milliards de FCFA, que l'on peut comparer aux 658 milliards de FCFA, calculés par la comptabilité nationale pour l'ensemble des industries manufacturières du secteur moderne, soit à 57,5 % du total. On peut donc considérer cet échantillon comme représentatif des grandes variables comptables des entreprises industrielles modernes pour la production, la valeur ajoutée, les investissements, les salaires ou les exportations. Il y a très probablement un biais dans l'échantillon de la Banque des données financières : celles qui fournissent leurs informations sont sans doute des entreprises plus grandes, mieux organisées et respectant mieux les règles comptables et fiscales que l'ensemble des entreprises, mais, même s'il n'est pas représentatif, l'échantillon donne sûrement une bonne idée du fonctionnement de celles qui marchent le mieux.

(7) G. Biseau et J.-J. Bertolus, « Comment l'Etat a lâché son pouvoir d'actionnaire », *Le Nouvel économiste*, n° 1158, Paris, 1^{er} septembre 2000, p. 52.

(8) *Ibid.*

(9) Avec la collaboration d'une équipe d'économistes statisticiens ivoiriens, Bakary Sanogo, Koko Ange Boris et Ouattara Drissa, a été constituée par l'auteur une base de données économiques et financières à partir des valeurs extraites des bilans comptables déposés à la Banque des données financières (BDF), soit environ 80 points comptables par entreprise et par année (1984, 1989 1993, 1994, 1995).

Répartition structurelle des principales variables industrielles, selon la nationalité d'origine de l'actionnaire principal pour l'année 1995, d'après un échantillon de 271 entreprises (en milliards de FCFA et en %)

	Public Ivoirien (en %)	Privé Ivoirien (en %)	Français (en %)	Autres Européens (en %)	Libanais (en %)	Autres nationalités (en %)	Total général (en milliards de FCFA)
Capital social	34	12	22	21	4	6	192,6
CA (HT)	37	7	27	17	8	4	1 275,9
VA	30	7	33	23	4	3	378,1
Investissements annuels	35	11	22	20	8	4	47,2
Investissements bruts cumulés	60	7	14	14	3	2	1 120,5
Masse salariale	30	8	29	22	5	5	134,0
Exportations	49	8	24	12	7	0	527,0
Impôts et taxes d'exploitation*	14	7	54	20	2	4	42,1
Bénéfices d'exploitation	18	8	30	39	3	2	93,8
Impôts sur les bénéfices	13	6	38	35	3	5	21,1

* Les écarts annuels étant parfois importants, seule la moyenne annuelle sur les cinq années disponibles pour la répartition par catégorie a été retenue.

Les résultats de l'analyse de ces bilans pour l'année 1995 (10) montrent (voir tableau), pour l'échantillon, l'importance des points suivants.

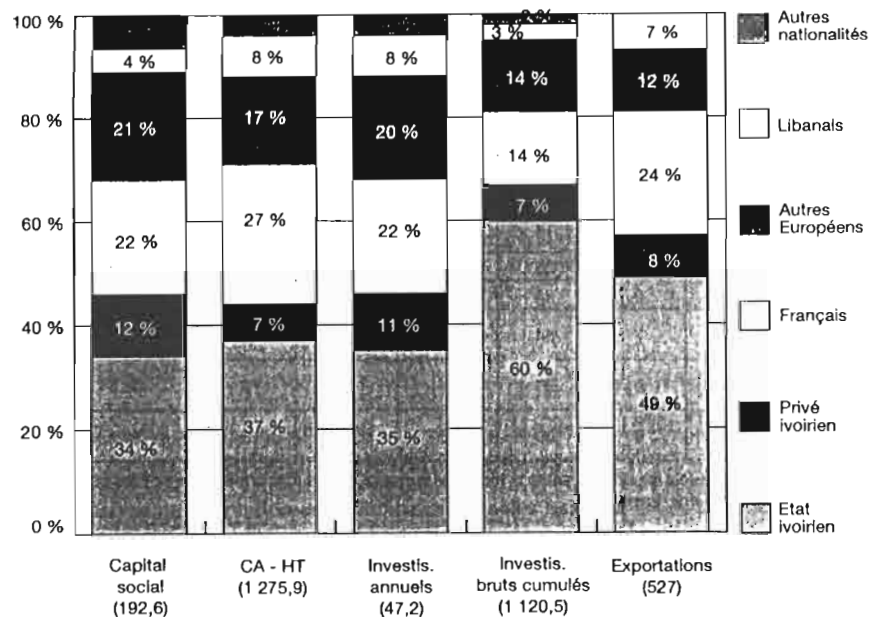
• **Le capital social** s'élève à 192,6 milliards de FCFA, dont 34 % au public ivoirien, qui est le premier actionnaire et devance la France (22 % du total). Le capital est concentré à 80 % dans l'agroalimentaire et la chimie, où l'Etat est encore bien représenté, malgré une forte diminution depuis 1984 (par exemple, sa part est tombée de 71 % à 41 % dans l'agroalimentaire entre 1984 et 1995). Si l'on considère que l'échantillon avoisine 60 % de l'industrie, on arrive à une estimation du capital social total de l'ordre de 385 milliards de FCFA, qui représenterait une augmentation de 15 % par rapport à 1984, mais seulement 252 milliards en prix constants de 1985.

• **Le chiffre d'affaires**, de 1 275,9 milliards de FCFA, est réparti de façon relativement équilibrée entre toutes les catégories, par rapport à leur capital social. On remarquera, toutefois, que les sociétés ivoiriennes privées ne réalisent que 7 % du chiffre d'affaires total. Pourtant, l'Etat n'avait pas lésiné, dès la fin des années 1970, sur les moyens à mettre en place pour aider à la création et au financement des petites et moyennes entreprises (PME/PMI) par la Sonafi (Société nationale de financement), pour faire naître des vocations de chefs d'entreprise parmi les jeunes Ivoiriens à travers différents organismes, dont les sociétés de promotion industrielle telles que le CAPEN (Centre d'assistance et de promotion de l'entreprise nationale) et le Nouveau Fonds de garantie des investissements. Une analyse antérieure (11) a permis de retenir trois principaux obstacles à l'émergence effective de la petite et moyenne industrie (PMI) en Côte d'Ivoire :

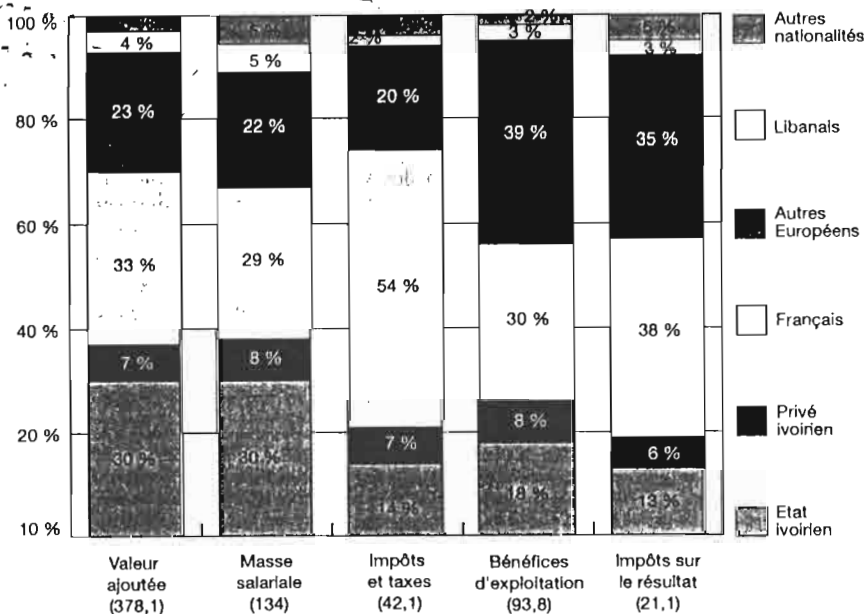
(10) Dernier exercice pour lequel l'auteur a pu effectuer le très lourd travail de recueil et de traitement informatique de ces données, et dans la mesure aussi où il n'est pas possible de s'étendre sur une plus longue période dans le cadre de cet article. A partir du repérage du nom et de la nationalité des actionnaires répertoriés dans les bilans, l'auteur a parfois été conduit à modifier la nationalité déclarée pour tenir compte de l'origine nationale des actionnaires. Il a réparti les entreprises en différentes catégories selon la nationalité jugée d'origine du capital social des actionnaires majoritaires. L'échantillon comporte 6 entreprises publiques soit 2 % du total (au lieu de 9 sur 259 entreprises en 1993 suite aux privatisations), 57 ivoiriennes privées soit 21 %, 107 françaises soit 39 %, 29 autres européennes soit 11 %, 51 libanaises soit 19 %, et 21 d'autres pays soit 8 %.

(11) Jean-Marie Chevassu, « Le modèle ivoirien et les obstacles à l'émergence de la petite et moyenne industrie (PMI) », in : B. Contamin et H. Mernel-Foté (éds), *op. cit.*, p. 60-87.

Structure du capital social, du chiffre d'affaires, des investissements annuels et cumulés, et des exportations par nationalité pour l'année 1995 (valeurs en milliards de francs CFA)



Structure de la valeur ajoutée, de la masse salariale, des impôts et taxes, des bénéfices d'exploitation et des impôts sur le résultat par nationalité pour l'année 1995 (valeurs en milliards de francs CFA)



- 1) la nature spécifique de l'industrie qui tient à l'indivisibilité des investissements dans un grand nombre de branches ;
- 2) les caractéristiques des comportements africains, correspondant à un déficit de culture industrielle ;
- 3) l'environnement administratif et politique hostile, qui est lié en partie au surendettement de l'Etat, dont la conséquence est qu'il cherche en priorité à renflouer ses caisses plutôt qu'à mettre en œuvre les moyens de mener la politique d'appui dont auraient besoin les entreprises naissantes.

● **Les investissements bruts cumulés**, qui reflètent le stock de capital, s'élèvent à 1 120,5 milliards de FCFA, ce qui représente un ratio de 88 % par rapport au chiffre d'affaires, à comparer à un taux de 53 % en 1977, de 130 % en 1993 et de 92 % en 1994 (12). Cette évolution tient en grande partie à la part de l'Etat, qui détient encore 60 % du total, et qui explique largement la dégradation de la productivité du capital du secteur industriel sur la période 1977-1993. Par contre, la hausse des matières premières agricoles, qui s'est répercutée sur les produits transformés, et la dévaluation expliquent la nette amélioration observée ces dernières années.

● **Les exportations** s'élèvent à 527 milliards de FCFA, soit à 41 % du chiffre d'affaires (au lieu de 38 % en 1977, 35 % en 1984 et 1993), ce qui tient principalement à l'effet bénéfique de la dévaluation de 1994 sur la compétitivité des entreprises industrielles, mais aussi à la hausse des cours internationaux des matières premières. L'Etat est le principal exportateur, avec 49 % du total. Ces résultats sont loin cependant de répondre aux objectifs initiaux, lorsque l'on considère que les lourds investissements publics étaient réalisés pour le marché d'exportation. On constate aussi que les étrangers ont peu cherché à s'implanter pour le marché extérieur (les Français se contentent de 24 %, les autres Européens de 12 %), considérant ce pays peu compétitif, sauf sur le marché de l'UEMOA (Union économique et monétaire ouest-africaine) qui avait constitué l'un des moteurs de la dynamique de ces dernières années, mais qui risque d'être remis en cause suite aux récents événements et au discours sur l'ivoirité. La Côte d'Ivoire n'a pas intérêt à ce que les tentatives en cours, semble-t-il, de passer par le Ghana ou le Togo pour la commercialisation des produits importés par le Burkina Faso, le Mali et le Niger ne se perpétuent.

● **La valeur ajoutée** est égale à 378,1 milliards de FCFA, soit 29,6 % du chiffre d'affaires, ratio que l'on peut comparer au taux de 43 % en 1977, ce qui dénote la faible part des facteurs de production par rapport aux consommations intermédiaires et, en conséquence, le peu d'effets induits par l'industrie, qui n'ont fait que diminuer sur l'ensemble de la période. Si l'on compare la valeur ajoutée aux investissements bruts cumulés, on constate que les Français, avec 14 % des investissements, réalisent 33 % de la valeur ajoutée, alors que le public ivoirien, qui dispose de 60 % de l'investissement, ne réalise que 30 % de la valeur ajoutée, ce qui montre bien que tous les investissements n'ont pas la même efficacité.

● **La masse salariale**, qui atteint 134 milliards de FCFA, soit 35 % de la valeur ajoutée, se répartit entre 30 % pour le public ivoirien, 29 % pour les Français, et 22 % pour les autres Européens. Le type d'activité est un facteur explicatif important des écarts entre catégories. Ainsi, dans l'agroalimentaire, qui occupe 55 % des salariés, le public emploie 54,2 % des effectifs, avec seulement 34,3 % de la masse salariale, parce qu'il occupe une forte proportion de main-d'œuvre peu qualifiée dans les industries de VMP, alors que les Français, avec 19,6 % des salariés, distribuent 34,3 % de la masse salariale parce qu'ils ont privilégié des activités de conserverie, de boisson, de tabac, etc., plus créatrices d'emplois qualifiés.

(12) La hausse du rapport K (capital)/CA équivaut à une diminution de son inverse, la productivité du capital.

• **Les impôts et taxes d'exploitation** s'élèvent à 42,1 milliards, soit à 11 % de la valeur ajoutée et à 3,3 % du chiffre d'affaires, alors qu'en 1971, les ratios correspondants étaient de 29,5 % et 10,9 %. Il faut dire que les Français, qui étaient largement majoritaires en 1971, payent 18 % d'impôts par rapport à leur valeur ajoutée au lieu de 5,2 % pour le public ivoirien et 5,6 % pour les Libanais. En ce qui concerne le secteur public, le faible taux d'imposition semble davantage imputable à la mauvaise gestion et au choix d'une activité peu rentable qu'à la fraude. On comprend ainsi que, dans le cadre des privatisations, pour répondre aux contraintes de rentabilité du secteur privé, l'Etat a parfois été obligé de les céder à des prix qui ont pu paraître « bradés » aux yeux de certains.

• **Les bénéfices d'exploitation** s'élèvent à 93,8 milliards de FCFA, dont 30 % réalisés par les entreprises françaises et 39 % pour les « autres Européens », soit 69 % du total, alors qu'ensemble elles ne détiennent que 43 % du capital social. Les bénéfices d'exploitation représentent en moyenne 7,4 % du chiffre d'affaires, dont 17 % pour les « autres Européens », 8 % pour les Français, 9 % pour les Ivoiriens privés, 3 % pour le secteur public et les Libanais (contre 5 % en 1971 pour l'ensemble des industries).

• Enfin, on remarque également que les **impôts sur les bénéfices** sont supportés à hauteur de 73 % par les Français et autres Européens. La charge fiscale était donc particulièrement mal répartie, ce à quoi l'Etat réagit en établissant des taux d'imposition relativement élevés, ce qui, à son tour, renforça l'intérêt de frauder le fisc pour les groupes sociaux en ayant la volonté et une plus grande capacité.

Les performances différenciées des ratios de rentabilité des entreprises étrangères et ivoiriennes

En s'appuyant sur l'analyse de l'évolution des principales valeurs industrielles au cours de la période 1978-1995, on constate que les entreprises à majorité de capital social européen ont généralement eu de meilleures performances de gestion. Si l'on compare le ratio du poids relatif d'expatriés (effectif expatriés/effectif total), les entreprises étatiques n'emploient pratiquement plus de personnel expatrié, pour un taux de 0,6 % pour les entreprises privées ivoiriennes, 2,7 % pour les entreprises françaises, 3 % pour les autres européennes et les libanaises. Si l'on calcule la productivité apparente du travail (valeur ajoutée/effectif total), on obtient 11,6 millions de FCFA par travailleur pour les sociétés françaises, au lieu de 7,2 millions pour les entreprises étatiques et 6,3 pour les entreprises ivoiriennes privées, ce qui montre bien que le fait d'employer des expatriés peut être un facteur de productivité du travail pour une entreprise dans son ensemble (13). Ce poids des expatriés semble aussi constituer un facteur de rentabilité financière globale (d'après le ratio excédent brut d'exploitation/capitaux permanents), puisque ce ratio est égal à 37,4 % pour les entreprises françaises, 25,2 % pour les entreprises étatiques et 16 % pour le privé ivoirien. Par ailleurs, cela n'empêche pas les entreprises françaises de distribuer des bénéfices qui correspondent aux normes des entreprises multinationales, avec un taux de bénéfices/fonds propres égal à 14,2 % en 1995 (14), alors que ce taux est de 2,8 % pour l'Etat ivoirien et de 3,7 % pour le privé ivoirien. Constatant « un retour des expatriés européens », le président directeur général de la Compagnie ivoirienne d'électricité (CIE), Marcel Zadi Kessy s'était posé la question suivante : « Nos cadres seraient-ils

(13) On ne peut, dans le cadre de cet article, que se limiter à quelques ratios de performance relatifs aux entreprises ivoiriennes et françaises. Le problème de l'ivoirisation des cadres ayant fait l'objet de nombreuses polémiques, ont été choisis ici des ratios ayant un rapport étroit avec le degré d'ivoirisation et la rentabilité.

(14) Il faut préciser que, pendant les années de crise, ce ratio était beaucoup plus bas, ce qui explique la disparition de nombreuses entreprises françaises au cours des années 1980 à 1993, souvent rachetées à bas prix par des Libanais.

alors notoirement des incapables en matière de gestion et de management comme le claironnent certains ? » (15). Sa conclusion rendue dans son livre est claire : ce n'est apparemment pas « un problème de *compétence intellectuelle* qui fait obstacle à l'Afrique », mais plutôt un problème de mauvaise gestion, de « manque de rigueur » et d'« amateurisme », qui tiennent à la difficulté de concilier la gestion des entreprises modernes avec le respect des traditions et des valeurs culturelles africaines.

L'échec de la stratégie dite de l'« éléphant d'Afrique »

Après la mise en place de nombreux programmes d'ajustement structurel préconisés par la Banque mondiale (BM), on assiste, à partir de 1994, au retour de la croissance et à la réapparition progressive de l'euphorie qui avait caractérisé les deux premières décennies de l'indépendance, au point de faire croire à de nombreux observateurs que l'on était entré dans la phase du second « miracle » ivoirien. Si ce « miracle » n'a pas pu se concrétiser, c'est en partie à cause de la difficulté rencontrée pour créer un processus concurrentiel d'industrialisation. Faute de PME locales en nombre suffisant, il aurait fallu pouvoir créer un véritable contrepoids au service de l'intérêt national face à la contrainte d'appel aux capitaux étrangers qu'exigeait une stratégie d'industrialisation dans le contexte de la mondialisation actuelle.

La nouvelle politique économique et l'illusion d'un « nouveau miracle » ivoirien

Alors que la Côte d'Ivoire traversait une grave crise depuis le début des années 1980, ce n'est qu'au début des années 1990, avec l'arrivée au poste de Premier ministre d'Alassane Ouattara, que ce pays a véritablement démarré la mise en application des mesures d'ajustement structurel. B. Losch affirme que « ce retard dans la transmission des nouvelles modalités du jeu international, malgré la persévérance des bailleurs de fonds multinationaux, est largement explicable par la « bulle de protection » créée par les relations franco-africaines (zone franc, soutiens financiers et politiques) et par la force – dans ce contexte spécifique – du pouvoir de l'Etat ivoirien » (16).

Cependant, une nouvelle phase démarre avec la dévaluation du franc CFA en 1994, après le décès du président F. Houphouët-Boigny. Elle correspond à la mise en place d'une nouvelle stratégie de développement baptisée « éléphant d'Afrique », qui se proposait d'atteindre des taux de croissance économique « à deux chiffres » de manière à faire de la Côte d'Ivoire, à l'horizon de 2015-2025, un nouveau pays industrialisé (NPI), en suivant l'exemple des « dragons » du Sud-Est asiatique au cours des quarante dernières années. Le credo de cette nouvelle stratégie est que le secteur privé doit se substituer à l'omniprésence du secteur public pour devenir le principal moteur de la croissance en appliquant avec beaucoup plus de bonne volonté qu'auparavant, au moins en apparence, toute la panoplie des mesures préconisées par les institutions de Bretton Woods (17).

(15) Marcel Zadi Kessy, *Culture africaine et gestion de l'entreprise moderne*, Centre d'édition et de diffusion africaines (CEDA), Abidjan, 1998.

(16) Bruno Losch, *Le complexe café-cacao de la Côte d'Ivoire : une relecture de la trajectoire ivoirienne*, thèse soutenue le 10 décembre 1999, université de Montpellier I, 2 volumes (vol. I, p. 449).

(17) Cf. Bonnie Campbell, « Réinvention du politique en Côte d'Ivoire et responsabilité des bailleurs de fonds multinationaux », *Politique africaine*, n° 78, Karthala, Paris, juillet 2000.

Jusqu'en 1998, les résultats de cette nouvelle politique économique seront assez remarquables : après un taux de croissance en prix constant de 2 % en 1994, le rythme moyen annuel est proche de 7 % jusqu'en 1998, soit à peu près 3,5 % par tête. La croissance est soutenue par le secteur agricole, principalement le café et le cacao dont les cours ont fortement remonté sur le marché international, incitant les producteurs à intensifier leur production. Le secteur secondaire, soutenu par le secteur manufacturier et le bâtiment, retrouve des rythmes proches de la période des années 1960-1970, avec des taux supérieurs à 10 % par an. Le secteur secondaire passe ainsi de 20,5 % du PIB en 1993 à 24,6 % en 1998 (dont 15,5 % pour l'industrie au lieu de 13 % en 1995), principalement à cause du « boom » de l'immobilier, rattrapant en grande partie son retard sur le secteur primaire, qui passe de 35,1 % à 26,6 % sur cette période.

Cette croissance est rendue possible par une forte reprise des investissements qui passent d'un taux extrêmement bas de 7,8 % du PIB, en 1989, à 16,6 % du PIB en 1998. Cette croissance s'est effectuée surtout sous l'impulsion du secteur privé, dont le pourcentage par rapport au total dépasse largement le public, avec près des deux tiers du total, au lieu d'environ la moitié en 1989. Les investissements étrangers ont fortement contribué au rétablissement de la situation économique et financière.

À la fin des années 1990, on percevait bien déjà quelques obstacles à la croissance économique, au nombre desquels figuraient notamment :

- l'endettement de l'Etat, mais grâce à des allègements importants de la part de la dette publique dans le PIB, le ratio dette publique/PIB était tombé de 126 % à 72 % entre 1997 et 1998, et devait encore fortement se réduire si la Côte d'Ivoire respectait les engagements qu'elle avait pris pour réformer son économie et réduire la pauvreté. La forte dépendance des exportations par rapport aux produits primaires, dont les coûts sur le marché international sont très fluctuants, constituait le principal risque qui aurait pu être partiellement compensé par l'investissement direct étranger ;
- le faible pouvoir d'achat de la population, dont le PIB par tête ne s'élevait qu'à 455 000 FCFA (734 dollars américains), avec de très fortes inégalités sociales, ce qui ne favorisait pas la croissance de la consommation intérieure. La consommation finale des ménages, qui représentait 74,2 % du PIB en 1993, n'en représentait plus que 58,1 % en 1998, ce qui justifiait la stratégie d'appel aux capitaux étrangers pour créer des emplois et des revenus ;
- les facteurs sociaux découlant de la mauvaise répartition des revenus des ménages se traduisaient par de graves problèmes de santé et d'éducation, qui expliquent en partie le faible niveau de la productivité du facteur travail. En 1997, la Banque mondiale publiait une étude très critique concernant la situation dans le pays, attirant l'attention sur les piètres normes dans le domaine de l'éducation et sur l'absence de services sociaux de façon plus générale : 37% des Ivoiriens vivaient à l'époque avec moins de 12 000 FCFA par mois (19,7 dollars américains) (18).

Malgré les risques, un retour des investisseurs français

La place des Français dans le secteur de la transformation du café-cacao a été fortement réduite ces dernières années avec l'émergence de groupes ivoiriens et américains. Cependant, les Français parviendront à maintenir de solides positions, en particulier par l'intermédiaire du groupe Bolloré dans le transport maritime, le transit et le conditionnement des produits d'exportation, puis avec le rachat de la SOGB (plantation d'hévéas) lors de sa privatisation en 1995, de 20 % de la CIDT (Compagnie industrielle du développement du textile) en 1998 et de deux gros chargeurs ivoiriens de café-cacao (DAFCI

et SHAC). La première société de transformation du cacao, la SACO, augmentera sa capacité de 100 000 tonnes en 1996, tandis qu'une autre firme française, Cantalou, créera une unité de broyage de 60 000 tonnes en 1997.

Les entreprises françaises sont d'ailleurs restées très présentes en Côte d'Ivoire, même en dehors de l'industrie comme le souligne une note interne de novembre 1999 du Poste d'expansion économique français d'Abidjan : « Installées, pour certaines d'entre elles, longtemps avant l'indépendance (CFAO, AXA, elles participent aux secteurs majeurs de l'économie du pays. Ainsi Bouygues, à travers la SAUR, est-il l'actionnaire de référence de la Compagnie ivoirienne d'électricité (CIE), de CIPREL (production d'électricité) et de la Société des eaux de Côte d'Ivoire (SODECI). De même, les banques françaises sont-elles dominantes sur le marché avec leurs filiales : la SGBCI (pour la Société Générale), la SIB (pour le Crédit Lyonnais), la BICICI (pour la BNP). Bolloré est très actif dans le secteur des transports à travers SAGA, SDV et sa participation dans SITARAIL, mais aussi producteur de tabac grâce à SITAB. Dans le secteur du BTP, les grands groupes sont également présents et continuent de réaliser d'importantes infrastructures (SETAO et COLAS, du groupe Bouygues, Jean Lefèvre). Total et Elf possèdent 25 % de la Société ivoirienne de raffinage » (19).

Ainsi, toujours d'après cette note, à la fin de 1997, le stock de l'investissement direct français en Côte d'Ivoire représentait 22 % du stock de l'investissement direct français dans l'ensemble de la zone franc. Si le Gabon et le Congo arrivent en tête dans la région, les investissements français y sont pratiquement concentrés dans le secteur pétrolier, contrairement à la Côte d'Ivoire où leur diversification sectorielle constitue un facteur d'entraînement important par ses multiples effets induits. Ces investissements directs français vers la Côte d'Ivoire ont en outre progressé de 52 % de 1995 à 1997, pour atteindre 226 milliards de FCFA, tandis que pour l'ensemble de la zone les investissements directs à l'étranger diminuaient.

En termes de flux d'investissements vers la Côte d'Ivoire, l'année 1997 a connu une poussée exceptionnelle des investissements français, avec le rachat par France Télécom de 51 % du capital de la CI-Télécom. Ainsi, en « cumulé sur la période 1996-1998, la Côte d'Ivoire arrive en deuxième position des pays de la zone franc après le Gabon » avec un flux de 120 milliards de FCFA (contre 2 milliards sur 1991-1995). L'importance des flux a pu donner l'impression, dans un contexte d'ivoirité, que la Côte d'Ivoire était toujours la « chasse gardée » de l'ancienne puissance coloniale, d'autant plus que des rumeurs circulaient selon lesquelles les Français étaient souvent associés avec des hommes politiques et du monde des affaires locaux, sous le contrôle du chef de l'Etat.

On soulignera ici que si les entreprises publiques ont été privatisées, c'est parce qu'elles faisaient de lourdes pertes, qui grevaient le budget de l'Etat. Bernard Contamin, qui a étudié le cas de la Compagnie ivoirienne d'électricité, a pu constater que l'une des principales différences tient au recouvrement des créances : 50 % d'impayés avant la privatisation, mais seulement 5 % après la privatisation !!! Si l'on situe le chiffre d'affaires à environ 100 milliards de FCFA, on voit l'importance des changements intervenus entre les deux situations, ne serait-ce qu'au niveau de la trésorerie. On ne peut pas reprocher au président directeur général de la CIE, et aussi président du Conseil national du patronat ivoirien (CNPI), de ne pas être un ardent défenseur des intérêts de son pays, c'est pourtant lui qui affirme : « Que pouvons-nous souhaiter, nous autres Africains, si ce n'est que l'avenir donne raison à l'expérience de ces nombreuses entreprises qui ouvrent sur l'Afrique, notamment dans les pays de la zone franc à la faveur de la dévaluation du CFA, des filiales de l'espoir » (20).

(19) Fiche de synthèse. Investissements français et étrangers, Poste d'expansion économique régional d'Abidjan, novembre 1999.

(20) Marcel Zadi Kessy, *op. cit.*, p. 45.

Par ailleurs, peut-on reprocher aux entreprises françaises d'avoir bénéficié de prix de faveur, quand on voit toutes les difficultés qu'elles rencontrent pour améliorer la rentabilité des entreprises rachetées dans lesquelles les travailleurs ont accumulé pendant de nombreuses années des pratiques professionnelles préjudiciables à la qualité du travail ? C'est ainsi que CI-Télécom a réalisé 40,6 milliards de FCFA d'investissements en 1998 et 68,9 en 1999, malgré une « surtaxe douanière inopinée » de 5 milliards de FCFA, « le poids insupportable des pénalités de Convention de concession » et les difficultés de lutter contre l'ampleur des communications frauduleuses (les seules communications internationales frauduleuses constatées se sont élevées à 22,4 milliards de FCFA en 1999) (21).

La France, contrairement à beaucoup d'autres pays, n'est pas uniquement présente par ses multinationales. La note du Poste d'expansion économique souligne, ainsi, la spécificité des relations entre les deux pays par le rôle très important joué par la communauté de près de 20 000 Français, dont l'activité au sein de PME situées dans les secteurs les plus divers contribue à « irriguer l'économie ivoirienne » et à faire évoluer les habitudes de consommation et, peut-on ajouter, à faire changer les habitudes de travail et les structures de production.

Une montée en puissance du pouvoir politique dans le secteur privé et une peur de perdre ce pouvoir à l'origine de la crise ?

L'analyse de l'évolution historique de la filière café-cacao faite par B. Losch conduit à constater un « glissement progressif des bases du pouvoir politique, du contrôle de l'appareil de l'Etat vers le contrôle de l'économie », phénomène qui aurait permis à la « classe » dirigeante en formation de « déboucher sur une infiltration progressive du secteur privé ». Elle montre, ainsi, qu'il y a eu une implication croissante du secteur privé ivoirien (Octide, Sifca) dans la filière café-cacao à partir des années 1990. Le rôle de l'Etat, chargé de la délivrance des agréments d'exportation du café et du cacao à chaque début de campagne, et celui de la Caisse de stabilisation, en charge des autorisations de ventes, facilitent une action dans ce secteur : ils permettent une politique de faveur pour les proches de la Présidence. Certains de ces derniers parviendront effectivement à racheter des unités de transformation de la filière café-cacao. Ainsi, François Bakou, qui reprendra les parts du Français Jean Abile-Gal dans la société JAG, rétrocédée ensuite pour 70 % au groupe ivoirien Sifca, dans lequel le président Bédié était un important actionnaire. Bakou profitera aussi des privatisations pour se diversifier dans la transformation des matières premières agricoles (SAPH, SIPH, SICOR). Mais, le manque de maîtrise de la croissance de son groupe se traduira par la sortie d'Octide de toutes ces sociétés agro-industrielles dès 1999.

Cependant, c'est surtout le holding SIFCOM, analysé en détail par B. Losch, qui va prendre une ampleur remarquable entre 1993 et 1996, autour des activités du groupe Sifca-Comafrique. Ce groupe, constitué dans la « mouvance présidentielle », aura une stratégie d'alliance avec des partenaires américains, français, espagnols, anglo-hollandais... B. Losch estimait que le chiffre d'affaires de ce groupe devait atteindre rapidement près de 1 000 milliards de FCFA, alors qu'il était de 150 milliards de FCFA en 1990. Mais, si ce groupe a pu atteindre une telle dimension, c'est que le contrôle de l'appareil de l'Etat à travers le passage à « l'ère Bédié » a permis, à la faveur de

la politique de libéralisation, de recomposer la classe dirigeante ivoirienne autour d'une « interpénétration accrue entre la classe politique et le secteur des entreprises ». Cette recombinaison s'est accompagnée de nouvelles alliances avec des entrepreneurs d'origine libanaise (Omaïs, Kahlil) et anglo-saxonne (britannique et américaine), en particulier, au détriment des Français.

Le patrimoine individuel que l'on prête au président de la Côte d'Ivoire au moment de son renversement par un coup d'Etat le 24 décembre 1999 est particulièrement mis en cause dans la presse : « Les observateurs, et notamment les journalistes, y associent les divers réseaux d'affaires que ses enfants ont pu faire fructifier, depuis son accession à la présidence de la République. Nos confrères de tous bords, particulièrement bien informés, vont révéler à longueur de colonnes que Jean-Luc Bédié, l'un des fils du président déchu, fondateur de la société d'intermédiation boursière SGI Hudson, serait milliardaire et administrateur de nombreuses entreprises basées en Côte d'Ivoire, dont AERIA et Chocodi. Positions qu'il aurait acquises grâce aux pressions de son père. Quand à son frère Patrick, par le biais de Cogeco SA (l'entité qu'il a créée en 1997), qui s'est spécialisée dans le négoce du riz et de la farine, il s'est rapidement imposé comme leader en Afrique de l'Ouest du premier produit cité, en association avec le malien Cheik Kagnassy » (22). De ce fait, il n'a pas intérêt à ce que l'Etat mette tout en œuvre pour aider les riziculteurs nationaux à développer la production locale. Cet enrichissement rapide et facile grâce à des contrats relatifs à des marchés publics a aussi bénéficié aux deux filles du président. Dès lors, à quoi sert de remplacer des étrangers par des Ivoiriens, si ceux-ci ont des comportements identiques ou pires que les premiers ?

Ainsi, la prédiction faite par Claude de Miras dans les années 1980, selon laquelle « le rapport entre le développement d'un appareil d'Etat, politiquement et économiquement puissant, et l'apparition en son sein d'une bourgeoisie étatique qui, mettant à profit sa position sociale, crée sa base économique privée. [...] C'est cette bourgeoisie d'Etat qui monopolise l'essentiel des occasions d'investissements qui s'offrent aux affairistes et aux entrepreneurs nationaux et qui risque ultérieurement de constituer un monopole capable de barrer la route aux initiatives personnelles de techniciens ou d'ingénieurs nationaux désireux de s'établir à leur compte » (23), s'est bien réalisée.

On peut légitimement se demander si l'importance prise par le contrôle de l'appareil d'Etat sur l'économie n'a pas joué un grand rôle sur la peur de perdre le pouvoir politique, peur suscitée par le risque de voir accéder à la Présidence un originaire du Nord, groupe qui a été en grande partie tenu à l'écart du système PDCI, principalement sous l'ère Bédié, soupçonné en plus d'être d'origine burkinabè. Il avait aussi le handicap d'avoir été le directeur général adjoint du FMI, c'est-à-dire le représentant de l'institution à qui l'on reproche d'être à l'origine de toutes les mesures d'austérité imposées à la Côte d'Ivoire, qui ont contribué à l'augmentation de la pauvreté. En effet, les débordements de tous ordres vécus surtout à partir de juillet 1999, c'est-à-dire au moment où Alassane Ouattara, l'homme du Nord (24), soutenu par le Rassemblement des républicains (RDR), constitué principalement de dissidents du PDCI, démissionnait du FMI et confirmait sa volonté de présenter sa candidature à l'élection présidentielle de l'an 2000.

(22) « Les hommes et les femmes qui créent l'événement », *VIP Magazine*, n° 1, août-septembre 2000, p. 21.

(23) Claude de Miras, « De la bourgeoisie d'Etat à l'avènement d'un milieu d'entrepreneurs ivoiriens ? », in : *Entreprises et entrepreneurs en Afrique. XIX^e et XX^e siècles*, L'Harmattan, Paris, 1983, tome II, p. 211.

(24) En ce qui concerne les relations historiques entre les hommes du Nord et ceux du Sud, cf. Jean-Pierre Dozon, « La Côte d'Ivoire : entre démocratie, nationalisme et ethnonationalisme », *Politique africaine*, n° 78, Karthala, Paris, juillet 2000, p. 45-62.

(21) Rapport d'activité de Côte d'Ivoire-Télécom, 1999.

Les conditions de création d'une industrie compétitive

L'ouverture extérieure ne suffit pas pour créer une industrie compétitive si l'appareil d'Etat ne joue pas le jeu pour créer une économie concurrentielle.

On peut attribuer la cause initiale du début de la grave crise économique que traverse toujours, en cette première année du XXI^e siècle, la Côte d'Ivoire, d'une part, à la baisse des cours internationaux du cacao, premier produit d'exportation, d'autre part, à la perte de confiance des bailleurs de fonds suite à la dénonciation d'importants détournements de fonds attribués par la CEE, et enfin à la crainte suscitée chez les investisseurs internationaux par la virulence des discours tenus sur l'ivoirité par certains membres du gouvernement, politiciens de tous acabit, journalistes à la dévotion du pouvoir, sur le thème de « l'ivoirité » (25) à l'occasion de la préparation de la campagne présidentielle de l'an 2000, suite à l'hypothétique candidature de l'ancien Premier ministre Alassane Ouattara. Ces facteurs n'auraient sans doute jamais atteint une telle ampleur si la Côte d'Ivoire n'avait pas été gérée depuis son indépendance dans la confusion entre le parti et l'Etat, dans un système où, une formation unique, le PDCI, soumettant l'administration et faisant du domaine étatique sa principale source de revenus : tous les affiliés à ce système ont eu, assez légitimement, il faut bien l'admettre, peur qu'un changement de régime ne parvienne à leur imposer, après quarante ans de règne incontesté, de nouvelles formes de pouvoir politique pour permettre l'application de mesures économiques et sociales dictées par les bailleurs de fonds, certes, mais inspirées par le plus simple bon sens économique.

Par ailleurs, la crise aurait été moins grave si le modèle ivoirien était parvenu à créer une industrie compétitive, source de nombreux emplois qualifiés dans le secteur moderne, source de valeur ajoutée, d'exportations et de diversification des activités régionales. On peut en trouver des explications :

- d'ordre culturel, s'appuyant sur les conflits de valeurs entre la culture autochtone et la culture occidentale dont certaines normes conditionnent le bon fonctionnement des entreprises modernes ;
- d'ordre sociologique, reposant sur le détournement des institutions modernes par la société locale au profit des systèmes locaux de pouvoir qui s'opposent à la logique économique capitaliste ;
- d'ordre sociopolitique, mettant l'accent sur le manque d'efficacité des institutions de contrôle des dépenses de la puissance publique dans un régime non démocratique, où le règne d'un parti unique depuis quatre décennies a permis la constitution de « baronnies locales », cause de la mauvaise gestion des deniers publics, de la corruption et des détournements, comme l'ont démontré tous les différents cas de détournements qui ont été cités par la presse ivoirienne et internationale, principalement depuis la fin des années 1990.

C'est donc une véritable révolution dans les comportements et les mentalités en Côte d'Ivoire que devra accomplir le gouvernement du nouveau président de la République, Laurent Gbagbo, s'il veut réduire la pauvreté, rétablir la confiance et relancer l'économie avec une industrie compétitive.

(25) Cf., en particulier, Moriba Touré, « Immigration en Côte d'Ivoire : la notion de "seuil tolérable" relève de la xénophobie », *Le Jour*, n° 1285, Abidjan, 20 mai 1999.